



Malfaçon par autoentrepreneur, que dois je faire

Par **jaja502**, le **15/06/2013** à **10:57**

bonjour à tous

j'ai signé un devis avec auto entrepreneur pour faire ma terrasse, dalle + pose carrelage. je lui ai payé 45% de la somme car il me disait débiter et ne pas avoir de trésorerie d'avance, il m'a dit que son père avait une entreprise de maçonnerie avec des comptes chez point p etc...il m'a demandé de faire les chèques au nom du père. la dalle s'est bien passée, sauf que la pose du carrelage est une catastrophe, le double encollage n'a pas été fait, les carreaux sont creux, la pose pas linéaire etc.....tout est à refaire, il faut enlever tout le carrelage et refaire tout.80m2 de carrelage. je lui ai signalé , ça s'est très mal passé, il m'a menacé, après il s'est excusé, et a signé un papier disant qu'il reconnaissait ses torts et s'engageait à réparer mais qu'il n'avait pas d'assurance. sauf qu'il ne donne plus signe de vie , ne répond pas à mes appels. j'ai appelé la chambre des métiers , il n'est pas référencé comme artisan. j'ai cherché son numéro de siret sur internet, à priori son auto entreprise a été créée mais pour faire les marchés pas comme artisan.c'est un escroc.

j'ai vérifié sur internet le père, lui il est référencé comme artisan maçon, et c'est le père qui a encaissé mes chèques.ais je un recours contre le père. sauf que le devis est au nom du fils mais il est pas artisan et est un escroc. que dois je faire?je me sens démunie.